



# **PRÉSENTATION DU COMPTE AT/MP EVOLUTION DE LA TARIFICATION**

| Programme professionnalisation des IPRP  
19 juin 2019



- **Les cotisations risques professionnels**  
comment ça marche et quelles sont les évolutions prévues ?
- **La notification de taux**  
la consultation via le compte AT/MP de Net-Entreprises



# LES COTISATIONS AT/MP

| Comment ça marche ?



# Comprendre et expliquer

les cotisations  
risques professionnels



## Comment ça marche ?

Toutes les entreprises cotisent pour que tous les salariés soient couverts en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

C'est une **assurance équitable** qui incite à la **prévention**

**Solidarité**



**Protection**



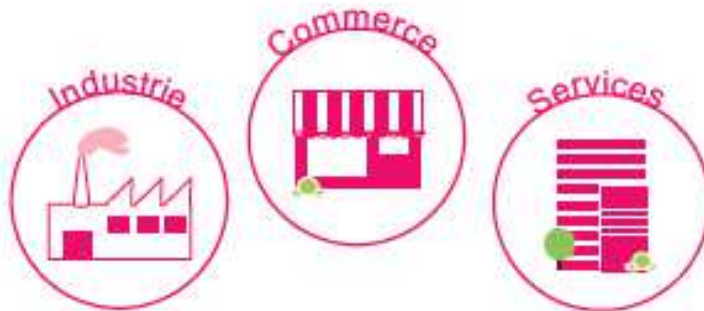
**C'est aussi un taux qui :**

- permet de garantir le financement des dépenses AT/MP ;
- est à la charge de l'employeur ;
- est fixé chaque année.



## Qui est concerné ?

Tous les établissements comptant au moins un salarié.



## Quels risques sont couverts ?



Maladies  
professionnelles



Accidents  
du travail



Accidents  
de trajet

## Comment est-ce calculé ?

Le taux de cotisation est calculé selon l'effectif et en fonction des risques réels de l'entreprise ou de son secteur d'activité.



## Comment est-ce calculé ?

Le taux de cotisation est calculé selon l'effectif et en fonction des risques réels de l'entreprise ou de son secteur d'activité.

### Secteur d'activité

#### = Code risque

- selon nomenclature (par CTN)
- activité principale de l'établissement



Pour + de 85% des entreprises

\* Et pour les établissements créés depuis moins de trois ans et certaines activités (banques, action sociale, etc.)



### Taux collectifs en Alsace Moselle

Publiés au Journal Officiel

Application possible d'un écrêtement



Comment est-ce calculé ?

## Sinistres de l'entreprise

= Catégories de coûts moyens

- 6 tranches en IT (selon les jours d'arrêts)
- 4 tranches en IP (selon le taux IP)



## En Alsace-Moselle

### Application du taux unique

Un taux « entreprise » pour l'ensemble des établissements situés en Alsace Moselle ayant la même activité



> 33% des salariés

Comment est-ce calculé ?

## Sinistres de l'entreprise

= Part de taux collectif / individuel

- Au prorata de l'effectif de l'entreprise

### En Alsace-Moselle

#### Application du taux unique

Un taux « entreprise » pour l'ensemble des établissements situés en Alsace Moselle ayant la même activité



Comment est-ce calculé ?

du taux brut ...

$$\frac{\text{Valeur du risque} *}{\text{Masse salariale}} \times 100$$

(période triennale)

\* Dépenses AT/MP

... au taux net

M1 : Trajet

M2 : Charges d'équilibre

M3 : Charges générales

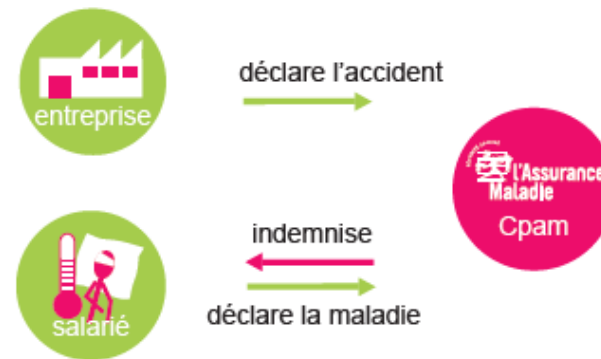
M4 : Pénibilité

## A quoi servent les cotisations ?

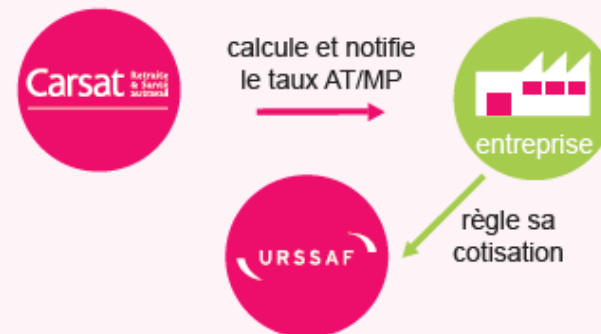


## Qui fait quoi ?

Déclarer vos accidents du travail et maladies professionnelles



S'assurer contre les risques professionnels





# LES COTISATIONS AT/MP

| Quelles évolutions ?



# SIMPLIFICATION DU TAUX BUREAU

## Objectif

Simplifier les conditions d'octroi du taux bureau

## Impacts

Application du taux services supports aux nouvelles demandes formulées à compter de mars 2017.

**Maintien des taux bureau déjà attribués jusqu'au 31/12/2019.**

## Mesure

Création d'un **taux fonctions services supports de nature administrative**

Conditions d'attribution tenant :

- à l'entreprise : uniquement pour celles ayant un taux collectif et mixte,
- au salarié : éligible s'il exerce une FSNA
- au local : selon plan



# DÉCRET EFFECTIF - TARIFICATION

## Objectif

Harmoniser et simplifier les règles liées au **décompte des effectifs** dans le cadre des déclarations sociales (notamment la DSN)

## Mesure

Calcul d'un **effectif national unique au niveau de l'entreprise**, correspondant à la moyenne mensuelle des effectifs (en fonction de la quotité de temps de travail des salariés et leur période d'activité sur l'année)

## Impacts

- \* Un **SEUL** effectif pour la même entreprise (contre 4 actuellement)
- \* **Individualisation des taux des entreprises**
- \* Seuils inchangés pour modes de tarification



# OBLIGATION LIEE AU PLAN DE PRÉVENTION

## Disposition prévue par les ordonnances travail

Les entreprises **d'au moins 50 salariés** doivent engager la négociation d'un accord en faveur de la prévention des effets de l'exposition à certains facteurs de risque :

- Soit lorsque 25% de leurs salariés sont déclarés exposés à ces facteurs de risques :
  - Contraintes physiques marquées (manutention manuelle de charges, postures pénibles, vibrations mécaniques)
  - Environnement physique agressif (agents chimiques dangereux, activités exercées en milieu hyperbare, températures extrêmes et bruit)
  - Certains rythmes de travail (travail de nuit dans certaines conditions, travail en équipes successives alternantes et travail répétitif)
- Soit lorsque leur sinistralité est supérieure à 0,25

## Modalités

- L'employeur doit être informé de cette obligation quand il remplit une des deux conditions
- C'est la Carsat qui est chargée de cette information
- La mesure est applicable à compter du 1er janvier 2019
- La mention est insérée dans la décision de taux 2019
- La DIRRECTE est chargée du contrôle





## **SIGNAL (SINITRALITE ATYPIQUE) / PRIME**

### Objectif

**Inciter les entreprises à tarification collective (entre 10 et 49 salariés en Alsace-Moselle) avec une récurrence d'accidents du travail à mener des actions de prévention**

### Mesure

Création d'un signal consistant à imposer une augmentation forfaitaire automatique du taux aux établissements qui ont déclaré au moins un accident du travail durant 3 années consécutives

### Application

Dispositif créé par décret du 14 mars 2017 et conditions d'application à préciser par arrêté



## PRIME (DIMINUTION DU RISQUE) / SIGNAL

### Objectif

La prime est la **mesure miroir du signal** pour les entreprises à tarification collective (**entre 10 et 49 salariés en Alsace-Moselle**)

### Mesure

Création d'une prime consistant à accorder une diminution forfaitaire automatique du taux de cotisation limitée à un an pour les entreprises déclarant avoir mis en place des mesures de prévention diminuant le risque

### Application

Dispositif créé par décret du 14 mars 2017 et conditions d'application à préciser par arrêté



# LA NOTIFICATION DE TAUX

| La consultation via le compte AT/MP de Net-E



## LE COMPTE AT/MP

- ⊕ un accès unique sur net-entreprise.fr
- ⊕ un outil de gestion gratuit
- ⊕ consulter votre compte 24h/24
- ⊕ connaître son taux annuel avant la notification

Entreprises, cet automne les feuilles tombent,  
**mais pas les bonnes idées !**

4 excellentes raisons de vous inscrire  
au compte AT/MP de Net-Entreprise !

Photography : Scott Webb

Carsat Retraite & Santé au travail

[TUTO Pourquoi et comment m'inscrire au compte AT/MP](#)





## LE COMPTE AT/MP



### 3 rubriques

### Les fonctionnalités

**Consultation des taux** de cotisation notifiés et des informations qui ont permis leur calcul.

**Connaissance en temps réel de la sinistralité** de l'entreprise et de la valeur indicative du risque qui sera utilisée pour le calcul des prochains taux.

#### Taux AT/MP

consultation du taux et du détail de son calcul

#### Compte employeur courant sinistralité en cours

Comprendre la tarification  
informations sur la tarification et les barèmes



# LA DÉMATÉRIALISATION DE LA NOTIFICATION

## Objectif

**Evoluer progressivement et dès 2019 vers une notification électronique,** qui pourra non seulement simplifier la réception du taux pour les entreprises mais aussi réduire le coût de la notification

Application 

Via le compte AT/MP

# LA DEMATERIALISATION DE LA NOTIFICATION



## Etape 1 : l'inscription au compte AT/MP

Les personnes habilitées à recevoir la notification dématérialisée sont celles désignées par l'administrateur net-entreprises pour accéder au compte AT/MP.



**Notification de taux AT/MP dématérialisée : comment s'y abonner ?**  
Carsat Midi-Pyrénées • 91 vues • il y a 1 mois

Vous êtes adhérent au compte Accident du Travail et Maladies Professionnelles (AT/MP), abonnez-vous maintenant à la ...

# LA DEMATERIALISATION DE LA NOTIFICATION



## Etape 2 : l'abonnement au service de notification dématérialisée

NET-ENTREPRISES-FR  
GIP Modernisation des déclarations sociales

PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES EN LIGNE

### Gestion des inscriptions des établissements à la dématérialisation des notifications de taux AT/MP

Établissements éligibles à la notification de taux dématérialisée

Inscrire tous / Désinscrire tous

Inscrit / Désinscrit	SIRET	Nom Administrateur Inscription / Désinscription	Prénom Administrateur Inscription / Désinscription	SIRET Administrateur Inscription / Désinscription	Date Inscription / Désinscription
<input checked="" type="checkbox"/>	180 035 024 02757	PERROT	ADRIEN	180 035 024 02757	24/09/2018 14:28:51

VALIDER LA CONFIGURATION

RETOUR SUR LE PORTAIL

©2018 GIP-MDS | Informations CNIL - Mentions légales - Plan du site - Glossaire - Nos services | Nos sites : gip-mds.fr | dsni-info.fr

Autres services  
Solutions de paiement  
Sites partenaires

©2018 GIP-MDS | Informations CNIL - Mentions légales - Plan du site - Glossaire - Nos services | Nos sites : gip-mds.fr | dsni-info.fr



# LA DEMATERIALISATION DE LA NOTIFICATION



## Etape 3 : le mail de notification

À la suite du calcul ou de l'enregistrement d'un taux par la Carsat, un fichier déclencheur est transmis à net-entreprises, pour envoi d'un mail de notification aux personnes habilitées au compte AT/MP.

NIC	SE	Taux ex précédent	Salaire triennaux	Montant IT <2010	Montant IC <2010	Montant IP <2010	CCM IT	CCM IP1	CCM IP+1	Majo Rist	Blocage	Crédits manquants	Date radiation



L'envoi et la réception du mail sont tracés par net-entreprises.

# LA DEMATERIALISATION DE LA NOTIFICATION



## Etape 4 : l'authentification

L'authentification est tracée par net-entreprises.



# LA DEMATERIALISATION DE LA NOTIFICATION



## Etape 5 : la consultation de la décision de taux

Compte AT/MP Consultation des Notifications de taux

**PROFIL**  
SIRET : 9999999900010 Nom : A Prénom :

Taux AT/MP Compte Employeur Courant **Mes notifications** Comprendre la tarification Quitter

Le téléchargement d'une décision de taux de cotisations AT/MP a valeur de notification du taux.  
La date de notification mentionnée dans la colonne « date de notification de la décision » à la suite du premier téléchargement de la décision correspond à la date de départ du délai de recours.  
Une décision non téléchargée dans le délai de 15 jours suivant la réception du courriel d'information est réputée valablement notifiée à l'issue de ce délai. Le téléchargement postérieur de la décision ne reporte pas la date de notification de la décision.

Toutes les décisions

CAISSE RÉGIONALE	SIRET	SE	RISQUE	TAUX	DATE D'EFFET	DATE DE NOTIFICATION	MOTIF DE LA DECISION	DECISION A TELECHARGER	DATE DE NOTIFICATION DE LA DECISION
69	9999999900010	01	521FA	3,17%	01/01/2019	03/01/2019	Annuelle		05/01/2019, représentant A



**POUR FINIR**

...



## **Tarification (Taux de cotisation - Registre AT bénins)**

Secrétariat : 03 88 14 34 01

[tarification.secretariat@carsat-am.fr](mailto:tarification.secretariat@carsat-am.fr)

Entreprises de moins de 50 salariés : Tél. 03 88 14 34 24

Entreprises de plus de 50 salariés : Tél. 03 88 14 34 13